



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 juin 2025 – Délibération n°080

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 17/06/2025**

Objet : CREATION DE POSTE : ATTACHE TERRITORIAL

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 19
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 27/06/2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) – CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LABRO Isabelle – MULLER Geoffroy - MURET Yvain – RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de créer d'un emploi de chargé de projets communaux prenant en charge les projets Petites Villes de demain, au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps non complet soit 28 heures par semaine, à compter du 1er aout 2025.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} aout

Filière administrative

--	--

Cadre d'emploi attachés territoriaux,
Grade attaché territorial

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4 ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 13 janvier 2025 ;

Considérant les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de chargé de projets communaux (au grade d'attaché territorial) ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : **D'APPROUVER** la création d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet soit 28 heures par semaine, à compter du 1er aout 2025 ;

ARTICLE 2 : **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2025 au chapitre 012.

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS